



AMIC, l'Association du quartier de CHIBERTA

Contacts : amichiberta@yahoo.com - 05 59 63 27 89
Site : amic-chiberta-anglet.com

EDITO

« Rapprochements »

Le regroupement « fédéralisé » des associations de défense de l'environnement de l'estuaire de l'Adour nous a permis d'agir plus efficacement (cf actualité procédure juridique portuaire) mais aussi de constater nos limites.

Depuis sa création, AREA (Association des Riverains de l'Estuaire de l'Adour) a obtenu des avancées significatives à l'encontre des nuisances portuaires mais aussi de l'audience positive dans les médias.

Nous avons également en partenariat avec ADALA (Association des Amis du Littoral d'Anglet) renoué les liens avec le Maire d'Anglet et ses services.

Ce constat et les très bonnes relations entre les deux équipes nous ont conduit à envisager un rapprochement qui additionne les points forts de chacune des deux Associations, communication externe et interne, notoriété et représentation dans les organismes locaux et nationaux actions vis-à-vis des nuisances portuaires, préservation de nos richesses naturelles, qualité de vie, océan, plage, trait de côte, pignada...

Un groupe de réflexion constitué de trois membres de chacune des deux associations travaille dans ce sens.

Nous serons amenés à vous en reparler prochainement.

En attendant, continuons à oeuvrer pour maintenir sinon améliorer les conditions de vie les plus agréables dans notre beau quartier.

PS : Le courrier AREA adressé au Président de Région le 27/01/2023 est à ce jour resté sans réponse (le 10/04/2023).

*Le Président,
Daniel CHENE*

SOMMAIRE

- Edito du Président
- Info brèves
- Réunion Députés / AREA
- Rendez-vous Maire d'Anglet / AMIC / ADALA
- Situation juridique
- Bulletin d'adhésion 2023

INFO BRÈVES

- Stationnement payant sur les parcs de stationnement des plages cet été, une expérience à suivre... Un bilan est prévu à l'automne avec les associations du quartier. Notamment pour l'application de la gratuité aux Angloys et les répercussions sur le stationnement dans les rues de Chiberta.
- Les médias locaux et nationaux ont largement relayé le pas en avant, obtenu par les riverains et les associations, à travers le jugement du tribunal administratif de Pau (voir par ailleurs), quant aux nuisances portuaires
- Start-up hydroglisse/volant sur l'Adour ? poisson d'avril ? Projet sérieux ou rêve utopique...
- Le remarquable ouvrage de Ramutxo Garbisu sur les dérives de FERTILADOUR PORT DE BAYONNE : « Sans compter les morts » dont le tirage est épuisé depuis plusieurs années, est téléchargeable gratuitement sur internet :
Le livre en format électronique désormais en accès gratuit
<https://fertiladour-le-livre.net/vous-procurer-sans-compter-les-morts-fertiladour-timac-agro-en-format-tablette-gratuitement/>

REUNION DEPUTES LE 17 MARS 2023

Présents :

Florence LASSERRE, Député des Pyrénées-Atlantiques
Lionel CAUSSE, Député des Landes
Daniel CHENE, AMIC - Bernard DULAU, ADALA
Niñes DELAVENNE, IDEAL - Jean VIDAL, SOS LITTORAL

- Rappel du contexte local et du chantage à l'emploi pour « justifier les débordements et les risques... 500 emplois réels pour 3500 annoncés !
- Il aura fallu le rapprochement des Associations et une action en justice pour être entendu.
- Le SPPPI ne joue pas son rôle, manque d'information, lenteur des procédures : 12 ans pour l'étude de zone diffusion restreinte d'un document réduit et manifestement édulcoré.
- Stations ATMO permanentes, plusieurs questions, si le principe est acquis, restent en attente, Maîtrise d'ouvrage, financement, exploitation, éléments mesurés ? Une commission a été créée...
- Manque de moyens de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) !

Les deux députés sont très attentifs à nos propos et soutiennent notre action, ils s'engagent à :

- Faire une proposition de loi pour rendre obligatoire la mise en place de station de mesures des pollutions sur les sites portuaires en ciblant air, eau, bruit.
- A intervenir auprès des autorités pour sensibiliser la DREAL et favoriser la diffusion des documents.
- Voir avec l'ARS les conditions pour une étude sur les incidences épidémiologiques des pollutions portuaires.

REUNION MAIRIE LE 16 FÉVRIER 2023 (10H00- 11H20)

Présents :

Claude Olive, maire d'Anglet - C. Roura, DGST - A. Peltier, ADALA, D. Chene, AMIC

La rencontre débute par un échange assez long quant aux relations avec la Mairie et ses services : peu de rencontres, peu d'informations, peu de résultats

Il est convenu d'organiser 2 ou 3 réunions par an avec les représentants de la Mairie et un comité restreint avec la Maire .

TOURISME débordant et subi....

Pas d'appel supplémentaire ! Stationnement payant, bilan en fin de saison, à suivre.

Terrasse, exploitation à contrôler sur plusieurs aspects, mise à niveau des redevances etc. Occupation effrénée de l'espace public... Des Sables d' Or aux Tables d'Or !

Locations estivales de plus en plus nombreuses et souvent nocives.

URBANISME

PLUI bloqué à Anglet, refus d'urbaniser 88 hectares en particulier à Sutar, dans ces conditions, difficile de respecter le PLH sauf à sur densifier !

Cimetière de Blancpignon : la commune a acheté en compensation des terrains près de l'aéroport. Ils seront aménagés pour la promenade et la tour ancienne réhabilitée.

PORT

Échange sur les procédures en cours, sur la position des collectivités, notamment participation de la Région (?), rôle de 'agglomération' ?

SECURITE

On ne peut que constater et déplorer l'absence d'un commissariat de plein exercice la nuit et les WE face aux actes d'incivisme de plus en plus fréquents, qu' en serait-il en cas d' agression plus grave ?

Extinction de l'éclairage public la nuit, les associations souhaitent un programme pluriannuel de mise en place de LED plus économique et à puissance modulable. (finançable sur les recettes stationnement et terrasses?)

RAPPROCHEMENT DES DEUX ASSOCIATIONS

Claude Olive approuve l'idée, le siège pourra être fixé à Izadia, l'espace de l'Océan sera offert pour les Rencontres du Littoral comme par le passé .

Avocats Associés :

**David BONNEMASON
CARRERE**
Magistère de Droit Européen
des affaires
Diploma in Higher Education in
Common Law

Bertrand DAVID
Membre du Conseil de l'Ordre
DESS Droit Fiscal
DULS Anglais Juridique

Sébastien BENOITEAU
DESS Droit Fiscal
DEA Droit des Affaires

Anthony JACQUET
Master II Droit des Affaires
Master II ISC Paris

Avocats Collaborateurs :

Sandrine EDREI
Master II Droit des Affaires

Valentin BERGUE
Master II Expertise en Affaires
Européennes

Ghislain DARRIET
Master II Droit des Affaires

Mathilde JOURDA
Master II Procédures
et Contentieux Privés

Avocats Honoraires :

**René Paul ARAEZ
Eric CAZAURAN**

Cabinet de BAYONNE
Espace Toki Lana
7 Chemin de la Marouette
64100 Bayonne
TEL : 05 59 59 47 47
FAX : 05 59 83 89 26
bayonne@acbc-avocats.com

Cabinet de PAU
9 Rue Montpensier 64000 Pau
TEL : 05 59 46 30 40
FAX : 05 59 83 89 26
pau@acbc-avocats.com

Cabinet de TOULOUSE
Cabinet secondaire
15 Bld Lazare Carnot
31000 TOULOUSE

AMIC

Pour publication au Bulletin

À BAYONNE, le 07 avril 2023

Réf. : AMIC – ACBC avocats
N° : 20.00268/VB

Chers Membres de l'association AMIC,

Le Cabinet d'avocats ACBC est très honoré et heureux de la confiance accordée par les membres de l'association AMIC afin de défendre leurs intérêts vis-à-vis du Port de Bayonne.

Depuis 2020, le bureau de l'association œuvre avec Me Bertrand DAVID, avocat associé et Me Valentin BERGUE, avocat collaborateur pour mener à bien les actions contentieuses qui concourront à l'amélioration des conditions de vie des habitants de Chiberta, contribueront à la protection de la santé publique et veilleront sur la protection de l'environnement.

A ce titre, le **1^{er} février 2023**, l'AMIC a obtenu, avec d'autre requérants, que le Tribunal administratif de PAU ordonne aux Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques qu'ils réforment l'autorisation environnementale octroyée à CELSA afin de :

- interdire les émissions Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), le Cadmium et les Mercures dans l'eau ;
- Réduire les émissions de NOX à 100mg/Nm3 ;
- Reformuler les prescriptions en matière de nuisance sonore ;

Ainsi, l'exécution du jugement contraint l'industriel CELSA à modifier ses dispositifs de protection des riverains contre le bruit.

Dans les prochains mois, nous contrôlerons, le cas échéant avec l'assistance d'un juge, la parfaite mise en œuvre des injonctions du Tribunal administratif de PAU.



AMIC - ASSOCIATION DU QUARTIER DE CHIBERTA

Parc Izadia
297, avenue de l'Adour
64600 ANGLET

En 2022, l'AMIC a engagé un contentieux devant le Tribunal administratif de PAU contre le site de stockage d'hydrocarbure d'ALKION.

Cette procédure vise à imposer à la Préfecture, la DREAL et à l'industriel la plus haute vigilance au titre des risques qui pèsent sur les riverains en raison de la présence à proximité de leurs domiciles de ce site classé SEVESO.

Au regard de l'importance des enjeux bien qu'il ne soit pas financièrement quantifiable, les démarches entreprises par le Cabinet ACBC, spécialisé en droit des affaires, droit commercial et droit public, en faveur des intérêts des membres de l'AMIC sont réalisées *pro bono*.

Parallèlement, l'AMIC a contribué à la constitution d'un fonds de dotation dans le but de financer des études sur l'Adour et son environnement : le FREEPEC ADOUR.

Ce Fonds a d'ores et déjà financé deux études sur l'état du milieu aquatique de l'embouchure de l'Adour.

Le Cabinet ACBC espère que la collaboration avec l'AMIC continuera à porter ses fruits dans les prochaines années. Nous travaillons de concert dans ce sens et nous appelons les personnes qui le souhaitent à nous assister dans ce domaine, par une implication dans les dossiers ou par un don au fonds de dotation FREEPEC ADOUR.

En toutes circonstances, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Me Bertrand DAVID

Me Valentin BERGUE



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Par la présente, je sollicite mon adhésion à l'Association pour le Maintien de la vocation à l'habitat Individuel du lotissement du domaine de Chiberta.

NOM : **Prénom :**

Adresse du bien immobilier dont je suis propriétaire ou locataire à Chiberta :

Adresse à laquelle je souhaite recevoir la correspondance de l'Association (si elle est différente de la précédente) :

.....
.....

Adresse mel : Tél. :

J'adresse ce bulletin à la Trésorière de l'Amic (Mme Arbouet Marylene, 7 avenue des Tennis 64600 Anglet) avec un chèque de 30 euros représentatif de la cotisation annuelle.

Signature